
PROJET « ZONES DE TRANQUILLITE POUR LA FAUNE SAUVAGE DES ALPES VAUDOISES »

Compte-rendu Atelier 2 du 26 sept. 2017, Aigle

PRÉAMBULE

Date/ lieu : 26 septembre 2017, 14h-16h30/ Aigle, CMC

Participants : cf. annexe 1

Ordre du jour :

1. Rappel du contexte
2. Objectifs de l'atelier
3. Organisation de l'atelier
4. Atelier
5. Pause-café
6. Restitution

Documents de référence :

- Notice explicative sur les dispositions à mettre en place dans les zones de tranquillité de la faune.
- Résultats Atelier 1 en termes de périmètres et ZTF potentiels.

Rapport de séance : Claude-Alain Blanc, bureau Signaxis (mandataire DGE)

SYNTHÈSE GÉNÉRALE DE L'ATELIER

- Mise en évidence de l'importance pour les participants :
 - De se prononcer en fonction du territoire ;
 - De consulter les spécialistes des activités concernées par rapport à la définition des dispositions.
- Sur la base de ce qui précède, nécessité d'organiser un 3^{ème} atelier avec comme objectifs :
 - D'utiliser les résultats de l'atelier 2 afin de mieux positionner le curseur, notamment par rapport à la panoplie des dispositions et règles d'usage existantes (cf. annexe 2).
 - De travailler sur des périmètres resserrés.
 - De travailler périmètre par périmètre, avec des propositions de dispositions au cas par cas, pour obtenir une vraie valeur ajoutée.
- Rappel que le projet de définition des ZTF pour les AV représente un exercice difficile à réaliser compte tenu de la diversité des intérêts et groupes identifiés.
- Suite de la démarche :
 - Restitution de l'atelier 2.
 - Synthèse des données complémentaires par rapport à la faune.
 - Organisation d'un 3^{ème} atelier.

DIVERS

- Nécessité de se rencontrer (travail en bilatérales) par rapport aux conflits identifiés, notamment après avoir superposé les données récoltées avec celles obtenues du côté du CTR.
- Souhait d'avoir les cartes avec moins de couleurs.
- Volonté de montrer l'ensemble du processus qui doit permettre de définir les ZTF.
- Nécessité de ne pas séparer les projets CTR et ZTF sur le plan de la communication (maintenir les synergies mutuelles).
- Volonté d'intégrer les itinéraires dessinés sur les cartes et ceux de la Confédération.
- Prochain atelier, nécessité de bien exprimer ce qui est attendu des participants et ce qu'ils peuvent amener.
- Rappel que le Plan directeur régional touristique, cartes comprises, sera mis en consultation publique.

Morges, le 20 octobre 2017, Claude-Alain Blanc